

SNUIPP-08
48 rue Victor Hugo
08000 Charleville-Mézières
tel/fax : **03 24 37 65 74**
email : snu08@snuipp.fr

Madame l'Inspectrice d'Académie
Directeur des Services Départementaux de
l'Éducation Nationale
20 avenue François Mitterrand

08011 CHARLEVILLE-MEZIERES CEDEX

Charleville-Mézières, le 26 février 2010

Objet : **Stage syndical**

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Vous avez été prévenue de l'organisation d'un stage de formation syndicale par la FSU 08 le 30 mars 2010 à l'IFTS de Charleville-Mézières.

Madame Lamiral vient de refuser la participation à ce stage à trois collègues de RASED, alors même que les élèves qu'ils devraient prendre en charge pourraient être accueillis dans leurs classes.

Il serait souhaitable que vous rappeliez à Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation Nationale du département des Ardennes et plus particulièrement à Madame l'Inspectrice de la circonscription de Rethel, la réglementation en vigueur sur tout le territoire national à savoir la loi 84/16 article 34 alinea 7 qui précise que tout fonctionnaire a droit à douze jours de stage de formation syndicale par an.

Nous vous demandons d'intervenir le plus rapidement possible afin de rétablir nos trois collègues dans leurs droits.

Par ailleurs, je vous serais très reconnaissante de bien vouloir accorder une autorisation d'absence aux collègues qui en formuleront la demande en favorisant leur remplacement.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame l'Inspectrice d'Académie, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.



Anne du Souich
Secrétaire départementale